

# Contrat pains 2024 2025

## 03/10/2024 - 24/09/2025

Référentes pour l'AMAP Pirates et Drageons de Moyembrie :  
Laureline Guilpain Contact : [laureline\\_guilpain@hotmail.fr](mailto:laureline_guilpain@hotmail.fr) 0676867081

Entre  
L'adhérent-e de l'AMAP « Pirates et Drageons de Moyembrie »

	coordonnées 1	coordonnées co-panier** contrat légumes en commun : oui non
Nom		
Prénom		
Adresse		
Code postal et ville		
e-mail		

\*\* pour les co-paniers, si votre co-panier est différent de celui du contrat légumes, merci de le spécifier. L'amapien-ne en coordonnée 1 portera l'inscription du pain dans la liste de distributions.

### Et le paysan boulanger

Bastien PAIX, à la Ferme de Combreaux, Lieu-dit Combreaux, 77220 Tournan-en-Brie  
E-mail : [bastien.paix@gmail.com](mailto:bastien.paix@gmail.com)  
Tel : 06 37 49 42 31

### Et la structure "Les Champs des Possibles"

Représentée par Sylvain Péchoux, son co-gérant  
Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite  
N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945  
E-mail : [contact@leschampsdespossibles.fr](mailto:contact@leschampsdespossibles.fr)  
Tel : 06 95 23 94 13

Il est rappelé que l'espace-test agricole Les Champs des Possibles accompagne Bastien PAIX dans son projet d'installation agricole. Son activité est ainsi hébergée juridiquement, socialement, économiquement, fiscalement et comptablement par la coopérative pendant la durée de son test d'activité.

La production a lieu à la ferme de Combreaux.

### Objet du contrat :

Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour le préfinancement de pains produits dans le cadre d'une activité lancée en avril 2020, ce contrat servira donc à en tester les capacités et coûts de productions régulières.

**Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP et résumé dans ce document.**

### Modalités contractuelles :

· Durée du contrat : **du mercredi 3 octobre 2024 au mercredi 24 septembre 2025.**

**Il n'y aura pas de livraisons : au mois d'août pendant les 4 premières semaines, la dernière semaine de décembre, la première de janvier.** Afin que le paysan-boulangier puisse organiser sa production de céréales et prendre d'autres congés, **il pourra 6 fois dans la saison et en prévenant à l'avance, décider de ne pas assurer une livraison à une date donnée.**

· Le 18 décembre, en plus de la livraison habituelle, s'ajoute **une livraison Spécial Noël de pains aux fruits, brioche de Noël et pains du contrat annuel** (cf liste dans « Information »). Cela vient donc en plus des livraisons hebdomadaires présentées ci-dessus et le contrat à l'année n'est pas un pré-requis.

· Pourront être commandées en supplément **10 brioches par contrat, soit environ 1 brioche par mois**, dont la livraison sera répartie régulièrement sur la période. Un planning de distribution des brioches sera établi et transmis en début de saison.

· Le présent contrat **couvre 40 livraisons au total.**

· **Le prix est fixe par livraison quelle que soit la variété de pain.** C'est le poids qui est modulé en fonction de la variété de pain. Cependant les pains bis et les pains complets sont disponibles en format de 2\*500g.

· **Prix du contrat fixé pour la période : 6,80 € par livraison avec modulation des poids des pains** (voir tableau des équivalences en poids). Pour parvenir à un équilibre, Bastien PAIX souhaite atteindre entre 20 et 30 contrats avec l'AMAP Pirates et Drageons de Moyembrie.

. Horaires de livraison / distribution : le **mercredi de 18h00 à 19h30, aux Marmites Volantes, 47 avenue Pasteur, 93100 Montreuil (le lieu pourra évoluer en fonction dans l'année)**

**Toute part non récupérée avant 19h30 sera considérée comme un don.**

#### Informations :

- La production des pains démarre le mardi midi pour les brioches et le mercredi matin pour les pains selon la technique de panification au levain naturel en pousse directe (environ 6 à 7h). Ils sont cuits le mercredi midi dans le fours type "Soupart" de la ferme de Combreux.
- Les variétés proposées pour ce contrat sont : Pain bis, Pain bis aux graines de lin, Pain complet au levain de son, Petit épeautre, Grand épeautre, Méteil
- De nouvelles recettes pourront être proposées, dans la mesure du possible après entente commune, au fur et à mesure des envies des AMAPien.nes et du paysan-boulangier.
- **L'option « Découverte » permettra de tester toutes les variétés de pains. Une variété de pain sera livrée chaque semaine pour cette option parmi la liste pré-citée.**

#### Liste des variétés, ingrédients et équivalences en poids (poids du pain livré pour un contrat en fonction du type de pain)

<b>Variétés</b>	<b>Ingrédients</b>	<b>Poids</b>
<b>Pain bis (pain de campagne)</b>	Farine de blé semi-complète T80 bio / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	1 kg
<b>Pain complet</b>	Farine de blé semi-complète T80 bio / Levain naturel de son de blé bio / Sel / Eau	1 kg
<b>Pain bis aux graines de lin</b>	Farine de blé semi-complète T80 bio / Graines de lin brun et lin doré bio / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	0,85 kg
<b>Pain au petit épeautre</b>	Farine de petit épeautre, moitié T80 moitié T110 bio / Levain naturel de petit épeautre bio / Sel / Eau	0,6 kg
<b>Pain au grand épeautre</b>	Farine de grand épeautre bio (variété Oberkulmer, grand épeautre non hybridé) / Levain naturel de petit épeautre bio / Sel / Eau	0,7 kg
<b>Pain méteil</b>	Farine de blé T80 bio (50%), farine de seigle bio (50%) / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	0,7 kg
<b>Spécial Noël : pain aux noix</b>	Farine de blé semi-complète T80 bio / Noix / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	0,6 kg
<b>Spécial Noël : pain aux fruits</b>	Farine de blé semi-complète T80 bio / Noisettes, raisins secs, abricots ou figues, le tout bio / Levain naturel de blé bio / Sel / Eau	0,6 kg
<b>Brioche</b>	Farine de blé T65 bio / Oeufs bio / Lait bio / Sucre bio / Levain naturel de blé bio / Levure sèche bio / Beurre demi-sel bio / Crème fraîche entière bio	0,5 kg

#### Engagements de l'adhérent

- Adhérer à l'association **Amap Pirates et Drageons de Moyembrie**.
- Préfinancer la production.
- Venir chercher ses pains sur le lieu de livraison les mercredis prévus dans le contrat.
- Trouver un remplaçant si nécessaire, en cas d'abandon du contrat.

#### Engagements du paysan boulangier

- Les céréales sont produites dans le respect des modes de production biologique, de même que la transformation de ces céréales en farine puis en pains.
- Livrer toutes les semaines des pains cuits le jour même à l'aide du fournil de la ferme de Combreux.
- Les variétés et quantités sont conformes aux réservations des adhérents souscripteurs.
- En cas d'aléas, prévenir au plus tôt l'AMAP afin de trouver une solution de soutien dans le cadre de la charte des AMAP.
- Être présent régulièrement aux livraisons, donner des nouvelles sur les cultures et l'avancement du projet.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

#### Engagements communs

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part des soucis rencontrés. Le collectif d'animation de l'AMAP définira alors une solution co-construite avec le paysan-boulangier, le Champs des Possibles et les souscripteurs au contrat.

⇒ Contrat : indiquer le nombre de pains par livraison dans les cases

<input type="checkbox"/>	<b>Découverte</b> : changement de variété de pain à chaque livraison
<input type="checkbox"/>	<b>Fixe</b> : je souhaite être livré.e de la variété _____ à chaque livraison
<b>Pour les pains de 1kg, de préférence sous la forme de :</b> (non possible pour les contrats découverte)	
1 pain d'un kg <input type="checkbox"/>	2 pains de 500g <input type="checkbox"/>
<b>La semaine de livraison :</b> <b>HEBDOMADAIRE</b> (36 livraisons) <input type="checkbox"/> <b>PAIRE</b> (18 livraisons) <input type="checkbox"/> <b>IMPAIRE</b> (18 livraisons) <input type="checkbox"/>	
<i>La répartition des semaines paires ou impaires sera faite en cohérence avec le contrat légumes et de manière équilibrée.</i>	
<b>Soit un total de :</b> - livraison hebdomadaire : 6,80 € x 36 x ..... variétés* = - livraison par quinzaine : 6,80 € x 18 x ..... variétés* = * Découverte = 1 variété	

<input type="checkbox"/>	<b>Spécial Noël</b> : je souhaite être livré.e de _____ pains aux noix,, _____ pains aux fruits, _____ brioches, _____ pains du contrat suivants : _____
<b>Soit un total de : 6,80 € x ..... variétés* =</b> * 1 variété = pain aux noix, pain aux fruits, brioche ou toute autre variété de pain	

<input type="checkbox"/>	<b>Contrat Brioches</b> : je souhaite être livré.e de 10 brioches, réparties sur l'année
<b>Soit un total de : 68,00 €</b>	

<b>TOTAL DES DIFFÉRENTS CONTRATS :</b>
--

⇒ **Règlement en 1, 2 ou 3 fois** : Chèques à l'ordre des « Champs des Possibles »

*Exceptionnellement cette année, il est encouragé de faire un règlement en 2 fois, en octobre et en décembre 2022, par rapport au changement de statut du paysan-boulangier, à venir en cours d'année. Sinon, il sera certainement nécessaire de refaire le chèque de février 2023 en cours d'année pour changer l'ordre du chèque.*

Référence de chèque	Montant total	Dépôt effectué en
		Novembre 2024
		Janvier 2025
		Avril 2025

Fait à ..... en 2 exemplaires, le .....

Signature du Paysan Boulanger	Signature de l'ADHÉRENT(E)	Signature du Gérant de la structure « Les Champs des Possibles »